

## **Analyse de la politique de meilleure exécution des activités Salle des Marchés Crédit Mutuel ARKEA**

Conformément à la réglementation en vigueur, Crédit Mutuel ARKEA a formalisé une politique décrivant les mesures prises pour assurer le meilleur résultat possible pour ses Clients, lorsqu'il rend un service d'exécution d'ordre sur des instruments financiers à terme ou des titres de créance (les « Instruments financiers Concernés »).

Les catégories de produits identifiées conformément aux dispositions réglementaires sont les suivantes :

- Instruments de dette :
  - Obligations
  - Instruments du marché monétaire
- Dérivés sur taux d'intérêt
  - Swaps, forwards et autres dérivés sur taux d'intérêt
- Dérivés sur devises
  - Swaps, forwards et autres dérivés sur devises
- Instruments financiers structurés

Pour les Clients Non Professionnels, la meilleure proposition est généralement basée sur le prix (coût total). Le prix, ou coût total est constitué du prix de l'instrument financier, augmenté des coûts liés à l'exécution.

Tous les produits concernés sont traités de gré à gré, en dehors des plateformes de négociation, face à la contrepartie Crédit Mutuel ARKEA.

Pour les instruments Financiers Concernés, Crédit Mutuel ARKEA s'est engagé à fournir le prix « juste » qui correspond :

- Au prix de l'Instrument Financier déterminé à partir des données de marché, des transactions comparables (interrogations de plusieurs contreparties) et/ou de modèles internes.
- Auquel vient s'ajouter une marge brute correspondant aux coûts implicites, qui intègrent notamment les coûts de personnel, de couverture, de risque de crédit et de politique de maîtrise des risques.

Conformément à notre politique de meilleure exécution et aux exigences réglementaires, Crédit Mutuel ARKEA a vérifié, sur la base de reportings internes par catégories d'instruments financiers, que les engagements pris sont respectés.

Pour les Clients Non Professionnels, les coûts implicites maximum par type de produits sont définis et communiqués aux clients au travers des Documents d'Informations Clés. Pour ses Clients Professionnels, les grilles de coûts et frais sont communiqués et mis à disposition sur le site [www.arkea.com](http://www.arkea.com).



Pour tous les instruments financiers et produits concernés, 100 % des transactions des Clients ont été traitées face à la contrepartie Crédit Mutuel ARKEA.

1 - Dérivés sur taux d'intérêts : swaps, forwards et autres dérivés sur taux d'intérêt : Les données de marché et le prix d'opérations comparables sont conservés dans le reporting et permettent de vérifier que les conditions et notamment le prix proposé au client sont conformes aux engagements pris.

2 – Dérivés sur devises : swaps, forwards et autres dérivés sur devises : Les données de marché et le prix d'opérations comparables, lorsqu'ils existent, sont conservés permettant de justifier le respect des engagements en matière de détermination des prix. Les critères de taille et liquidité sont assurés dans le sens où le client est face à la contrepartie Crédit Mutuel ARKEA.

3 - Instruments financiers structurés : Lorsqu'il s'agit d'un instrument sur mesure conçu pour répondre aux besoins d'un client, ou d'un instrument financier structuré distribué en offre publique, l'exécution et la probabilité d'exécution dépendent des caractéristiques du produit. Crédit Mutuel ARKEA réalise des appels d'offres auprès de contreparties et conserve les résultats et les données de marché. La qualité de l'exécution repose sur plusieurs paramètres dont la nature du produit, le sous-jacent, les coupons, mécanismes, le nominal, le prix...du produit sur mesure. Crédit Mutuel ARKEA sélectionne la contrepartie qui répond aux conditions de l'appel d'offre et propose un prix juste qui respecte ses engagements en matière de coûts.

4 – Instruments de dette, obligations et instruments du marché monétaire : Pour les produits du marché secondaire, la taille, la liquidité et le prix sont les critères permettant de justifier de la meilleure exécution. La méthodologie de prix juste est également appliquée. La communication des coûts maximum se fait au travers de la grille des coûts et frais publiée sur le site.

Sur la base de la politique de meilleure exécution et lorsque Crédit Mutuel ARKEA délivre le service d'exécution d'ordres pour compte de tiers à ses Clients sur les Instruments Financiers concernés, les dispositifs mis en place sont conformes et permettent de respecter les engagements pris. Cet examen a conduit à l'actualisation de la grille tarifaire pour permettre une meilleure transparence et une meilleure lisibilité : ainsi des précisions sur la méthodologie de calcul pour les dérivés de change sur maturité courte, ainsi que pour les titres de créance ont été apportées. Les dépôts structurés ont également été ajoutés à la grille publiée sur le site.



Conformément aux normes techniques de réglementation (RTS28) du Règlement Délégué de la Commission Européenne, complétant la directive 2014/65 UE, la publication annuelle par Crédit Mutuel ARKEA des « plateformes et de la qualité d'exécution », est disponible sur le site [www.arka.com](http://www.arka.com). Les informations et l'analyse portent sur l'activité du 1<sup>er</sup> trimestre 2018, l'ensemble du périmètre des produits, notamment les produits dérivés, n'étant pas soumis aux obligations de meilleure exécution avant le 3 janvier 2018. Cette publication est restituée conformément au modèle imposé.

A noter : le format des reportings publiés impose de distinguer les ordres passifs, agressifs, dirigés, ces notions n'ont pas de sens au vu du périmètre des Instruments Financiers proposés par la Direction des Marchés Financiers de Crédit Mutuel ARKEA ; de fait l'ensemble des ordres est reporté dans la catégorie « ordres agressifs », car ils absorbent de la liquidité.